

Ajournement du 21 novembre 2016

À cet ajournement tenu le vingt et unième jour du mois de novembre de l'an deux mille seize étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier
Mitchell*

*Monsieur Gaétan Parent
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

Conformément à la disposition de l'article 955 du Code municipal, Monsieur Clément Marcoux, maire, dépose le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Scott et discute des orientations futures.

Désignation des représentants de la Municipalité de Scott au sein du comité ad hoc formé dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics.

CONSIDÉRANT la protocole d'entente conclue entre la Municipalité de Scott et le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III pour la construction du bâtiment des loisirs prévoit, à son annexe A, dans les obligations du bénéficiaire, l'engagement de la Municipalité de Scott à respecter la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics ;

CONSIDÉRANT que cette politique mentionne, sommairement, que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site en vertu du calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66 tel que stipulé à l'annexe 1 et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Scott est dans l'obligation de désigner des représentants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de la Politique;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3909-11-16

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Marie-Michèle Benoit, directrice du service des loisirs à titre de représentant du propriétaire, soit la Municipalité de Scott.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Madame Patricia Gilbert, coordonnatrice du terrain de jeux et présidente du festival de L'Épi, à titre de représentant des usagers.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Madame Danielle Godbout, architecte à titre d'architecte du projet.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Messieurs Frédéric Vallières et Monsieur Clément Roy, conseillers municipaux à titre d'observateurs.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Madame Nicole Thibodeau, directeur général à titre de signataire de l'entente de frais de service entre le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Municipalité de Scott, du contrat maquette entre la Municipalité de Scott et l'artistes en con cours, du contrat de réalisation de l'œuvre d'art entre l'artiste retenu et la Municipalité de Scott.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 18 :15 hres. et ajournée au 30 novembre 2016.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier